ART. 39 QUINQUIES N° 151

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 151

présenté par Mme Michèle Delaunay

ARTICLE 39 QUINQUIES

À la fin de l'alinéa 1, supprimer les mots :

« bénéficiant d'un bon de prise en charge par l'assurance maladie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'étendre l'expérimentation permettant aux pharmaciens d'administrer le vaccin contre la grippe à l'ensemble des personnes adultes, à l'instar des dispositions adoptées par l'Assemblée nationale en première lecture.